



Vente en ligne de la France vers l'europe

Par **jeremiejoe**, le **29/02/2016** à **09:49**

Bonjour,

Je me permets de faire appel à votre aide et de solliciter vos compétences, ne sachant pas comment et par où commencer pour obtenir réponse à ma question.

Je m'appelle Jérémie et j'exerce une activité de type e-commerce sur Amazon en tant qu'Auto-entrepreneur. Mon travail consiste principalement à importer des produits (de pays situés hors UE), de les envoyer directement dans les entrepôt d'Amazon, puis de rédiger une page de vente pour en faire la promotion. Lorsqu'un client achète mon produit, Amazon effectue lui même l'envoi depuis son stock et me reverse le montant de la vente déduit des frais logistiques et de vente propres au site.

Jusqu'à aujourd'hui, je n'ai fait qu'importer des produits en France, pour les vendre en France. Cependant, j'aimerais à présent vendre mes produits en Europe (Royaume Uni, Allemagne, Espagne, Italie). Du point de vue logistique cela est rendu très simple par Amazon: mes unités stockées en France peuvent être distribuées partout en Europe sans le moindre problème. Mais je me pose la question de l'aspect fiscal (et douanier).

En tant qu'Auto-entrepreneur je ne suis pas assujetti à la TVA en France: j'achète tout TTC et vends tout HT. Mais que se passe t'il si je vends demain en Espagne? en Italie? en Allemagne? ou au Royaume Uni?

Il est fort probable que ma question soit très bête, trop vague, ou exige une vraie étude. Mais si vous pouviez me guider vers une première réponse, je vous en serais très reconnaissant!

Je vous remercie grandement par avance et vous souhaite une excellente journée,

Sincèrement,

Jérémie

Par **badinzou**, le **07/03/2016** à **15:22**

Bonjour,

Je crois que je me suis un peu perdu dans vos explications, vous souhaitez en fait installer votre entreprise ailleurs qu'en France pour pouvoir livrer plus facilement et bénéficier d'une fiscalité plus avantageuse ?

Cela me fait penser à de la création de société offshore (sans a priori) qui est très complexe et pour laquelle un forum risque d'être insuffisant. Vous pouvez déjà dans un premier temps vous renseigner sur des sites qui proposent ce genre de services mais aussi et surtout vous adresser à un avocat fiscaliste qui saura le mieux vous aiguiller !

Voilà un exemple de chaque pour vous informer (trouvés sur Google en 3 minutes vous pouvez faire de même) :

- <http://www.fiduciaritrust.com/>

- <http://www.fiscalis.net/?-Domaines-d-interventions->

N'hésitez pas à nous en dire davantage

Bonne continuation

Par **romualdF78**, le **22/05/2017** à **16:14**

En cas de doute, vous devriez pouvoir trouver des éléments de réponses sur ce site <http://www.hongkongsocietes.com/>. Il s'agit de spécialistes qui officient depuis Hong-Kong. Bien à vous